



CHAC info # 74

Comme tous les 4 ans, les élections professionnelles se tiendront le 6 décembre 2018, afin de renouveler les instances représentatives des trois versants de la fonction publique. L'ensemble des agents de l'établissement est concerné. La voix de chacun compte car elle permet d'établir une bonne représentativité.

Le vote peut s'effectuer soit par correspondance en utilisant l'enveloppe T qui vous aura été fournie, soit au bureau de vote installé le 6 décembre à l'IFSI. Seuls les agents qui auront acquis la qualité d'électeurs au 31 octobre 2018 recevront un kit de vote par correspondance.

Roman CENCIC, Le Directeur

Elections professionnelles

Pour qui ? Pourquoi ? Quand ?

Le rôle des instances

Le CTE – Le comité technique d'établissement est l'organe de représentation du personnel non médical et traitant des questions collectives. Il est consulté sur les orientations stratégiques de l'établissement ; la politique de formation ; les critères de répartition de certaines primes ; la politique sociale ; la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, et le règlement intérieur de l'établissement.

Les CAP – Les Commissions Administratives Paritaires sont des instances de représentation des personnels titulaires, traitant des questions individuelles. Ce sont des organes consultatifs. Les CAP interviennent sur les actes ayant un impact dans la carrière des agents. Ainsi, par exemple, elles sont consultées sur les projets de titularisation et de refus de titularisation, d'avancement de grades et peuvent siéger en formation disciplinaire.

La CCP – La Commission Consultative Paritaire est une nouvelle instance, compétente à l'égard des agents contractuels. Elle est établie au niveau départemental par le directeur général de l'ARS. Dans le département du Gard, la gestion en est confiée au CHU de NIMES.

Les CAP et les CCP ont donc des rôles similaires mais la 1^{ère} sera compétente à l'égard des agents titulaires quand la seconde sera compétente à l'égard des agents contractuels.

Les électeurs :

Pour le CTE :

➤ SONT ELECTEURS

- Les fonctionnaires et stagiaires en congé parental et en position d'activité
- Les agents mis à disposition pour une quotité inférieure au mi-temps ou détachés auprès d'un autre établissement sont électeurs au CTE de leur établissement d'origine.
- Les agents mis à disposition des organisations syndicales, des GIP.
- Les fonctionnaires et stagiaires en position d'activité ou congé parental accueillis dans l'établissement par voie de détachement
- Les agents contractuels de droit public et de droit privé rémunérés
- Les directeurs adjoints contractuels et les directeurs de soins contractuels

➤ NE SONT PAS ELECTEURS

- Les agents mis à disposition pour une quotité supérieure à un mi-temps ou détachés auprès d'un autre établissement
- Les élèves des écoles et des centres de formation
- Les agents en disponibilité
- Les directeurs d'hôpital, d'EPSMS, directeurs de soins titulaires, les directeurs d'établissement contractuels et les fonctionnaires détachés sur un emploi de directeur.
- Les fonctionnaires qui, à la veille du scrutin, font l'objet d'une exclusion temporaire de fonctions par mesure disciplinaire

Pour les CAP :

➤ SONT ELECTEURS

- Les fonctionnaires titulaires en congé parental et en position d'activité
- Les fonctionnaires en position de congé parental ou de congé de présence parentale.
- Les fonctionnaires en position de détachement
- Les fonctionnaires mis à disposition par l'établissement auprès d'un autre établissement
- Les fonctionnaires mis à disposition auprès d'un GIP
- Les fonctionnaires mis à disposition d'une organisation syndicale

➤ NE SONT PAS ELECTEURS

- Les agents non titulaires
- Les personnels de direction et directeurs de soins titulaires
- Les pharmaciens intégrés en qualité de praticien hospitaliers
- Les élèves des écoles et des centres de formation
- Les fonctionnaires en disponibilité
- Les fonctionnaires placés en position hors cadre.
- Les fonctionnaires qui, à la veille du scrutin, font l'objet d'une exclusion temporaire de fonctions par mesure disciplinaire

Pour les CCP :

➤ SONT ELECTEURS

- Les agents contractuels qui sont en activité, en congé rémunéré, en congé parental ou mis à disposition d'une organisation syndicale à la date du scrutin et qui bénéficient d'un contrat dans l'établissement de depuis au moins deux mois.

➤ NE SONT PAS ELECTEURS

- Les agents contractuels en congés pour élever un enfant de moins de 8 ans ou pour donner des soins à un partenaire avec lequel il est lié par un PACS, ou un ascendant atteint d'un handicap, pour suivre son conjoint astreint à établir sa résidence habituelle en raison de sa profession dans un lieu éloigné du lieu d'exercice de l'agent contractuel.
- Les agents contractuels en congés de solidarité familiale
- Les agents contractuels en congés pour convenances personnelles
- Les agents contractuels en congés pour créer ou reprendre une entreprise
- Les agents contractuels en congés pour se rendre dans les DOM, les collectivités d'outre-mer, la Nouvelle Calédonie, l'étranger en vue d'une adoption
- Les agents contractuels en congés pour accompagner une personne en fin de vie
- Les agents contractuels en congés pour exercer des fonctions de membres du gouvernement ou un mandat parlementaire.

INFOS PRATIQUES

Le Saviez-vous ?

Le Service Incendie et Sécurité du CH ALES est là pour vous !

L'organigramme de la DRLT a été quelque peu modifié pour faire émerger un secteur HSE (Hygiène/Sécurité/Environnement) sous la responsabilité de M. ARNAUD, TSH.



Au sein de ce secteur, la fonction sécurité est confiée à M. DESAYEUX qui est le correspondant privilégié des services. Il est notamment, habilité à déposer plainte pour l'établissement.

A ce sujet, rappelons que le CHAC peut déposer une plainte, uniquement lorsque du matériel a été dégradé. En cas d'agression du personnel, la plainte de l'établissement n'est pas recevable. En revanche, l'agent victime peut être accompagné, de M. DESAYEUX lors d'un dépôt de plainte et faire domicilier son adresse sur le CHAC. Il est rappelé toute l'importance de ce dispositif qui, au-delà de votre protection, préserve également ceux dont vous prenez soin.

M. LAPLANTE rejoint également l'équipe de la DRLT et le secteur HSE. En plus de ses fonctions actuelles sur l'ECT, il prend en charge l'ensemble des transports et concernant l'hygiène des locaux, il supervisera l'équipe interne et la partie externalisée de la prestation.

Le CH Alès-Cévennes se mobilise pour « OCTOBRE ROSE »



Le 1^{er} octobre a débuté au plan national la campagne « Octobre Rose » de mobilisation pour le dépistage du cancer du sein, campagne dans laquelle le CH Alès-Cévennes s'investira pleinement.

Le 3C Alès-Cévennes (qui regroupe le CH ALES-CEVENNES, ONCOGARD et la Nouvelle Clinique Bonnefon), la ligue contre le cancer et l'association « les Guerrières » ont tenu un stand d'information le 25 octobre dans l'espace communication (hall de l'hôpital).

Opération brioches

Comme chaque année, l'Unapei 30 a organisé la traditionnelle « Opération Brioches ». Elle s'est tenue du 1^{er} au 7 octobre 2018.

L'Unapei 30 est une association, gestionnaire d'établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap intellectuel, polyhandicap, autisme et handicap psychique sur les secteurs d'Alès, Nîmes et Bagnols sur Cèze. Elle gère en partie des IME, FAM, ESAT, foyer de vie et foyer d'hébergement.

Une vente de brioches a été réalisée par l'Unapei du Gard le 1^{er} octobre dans le hall du CHAC. Les bénéfices de cette vente permettront de réaliser divers projets au profit des personnes en situation de handicap intellectuel, physique, poly-handicap, autisme.

Directeur de publication : Roman Cencic - Comité de rédaction : Pascal Westrelin - Audrey Bourguet
Centre Hospitalier Alès-Cévennes 811 avenue Jean Goubert
30103 Alès - Tél. : 04 66 78 31 11 - Web : <http://www.ch-ales.fr>

Vaccination anti-grippale

Le meilleur moyen de se protéger contre la grippe et de protéger les autres



La campagne de vaccination anti-grippale 2018 pour les professionnels du CHAC a commencé.

Vous pouvez vous faire vacciner :

- Soit au service de santé au travail en téléphonant au préalable : poste 3019
- Soit sur votre lieu de travail

→ pour les professionnels MCO : l'infirmière passera dans les services.

→ pour les sites extérieurs : les agents volontaires

pourront se faire vacciner dans leurs services après inscription auprès de leur cadre.

Mois sans tabac

Le CHAC propose des actions pour aider son personnel à arrêter de fumer

Le mois de novembre est de nouveau l'occasion d'inciter les français à arrêter de fumer avec la 3^{ème} édition du "Mois sans tabac". L'idée de la campagne de communication de cette année est d'encourager les fumeurs à arrêter pendant un mois, en espérant créer le déclic de l'abandon définitif du tabac.

Pour information, le sevrage durant un mois multiplie, par cinq, les chances d'arrêter le tabac définitivement.

C'est également en novembre qu'aura lieu la première des six hausses prévues du prix du tabac, lesquelles amèneront le paquet de cigarettes à 10 euros d'ici fin 2020.

Rappelons que la France figure parmi les mauvais élèves européens, avec encore 32 % de fumeurs réguliers et 24 % de fumeurs quotidiens.

L'hôpital est un lieu de soins. A ce titre, les personnels hospitaliers ont un rôle de prévention à l'égard des patients. Ils sont aussi des personnes qui, prenant soins de la santé des autres oublient parfois la leur.

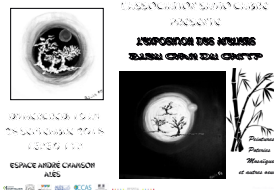
Dans ce cadre, le CHAC en sa qualité d'employeur prend en charge, pour les agents hospitaliers, 1 mois de traitement par substitut nicotinique uniquement sur ordonnance des Dr ORCEL et Dr CHAMPEAU, médecins tabacologues du service d'addictologie du CHAC.



Exposition des ateliers « Bleu-Cyan »

Œuvres réalisées par les patients du CATTP du service de psychiatrie adulte du CHAC

Les patients du C.A.T.T.P (Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel) ont exposé leurs œuvres du 19 au 28 septembre 2018.



Le vernissage a été organisé le 18 septembre 2018 à 18h à l'espace André Chamson.

Cette exposition, organisée par l'association de la psychiatrie adulte du CHAC « Sauto Cabre », marque la fin d'une année de travail des soignants et des patients de la structure.

Les œuvres présentées (peinture, mosaïque et poterie entre autres) ont été réalisées au cours de l'année par une vingtaine de participants aux divers ateliers. Elles ont été choisies pour leur singularité et leur importance toute particulière dans l'histoire de la personne les ayant réalisées.

Les activités d'expression plastique sont des moyens privilégiés au C.A.T.T.P. pour soutenir chaque personne dans ses motivations et ses capacités de création. Dans le cadre d'un espace et d'un temps repérés, il s'agit de proposer des lieux suffisamment ouverts et contenant, des propositions d'expérimentations stimulantes et surtout un accompagnement par des intervenants s'engageant dans l'échange, la relation et la réalisation.

L'équipe soignante, les membres de l'association et la direction remercient Alès agglomération, la sous-préfecture d'Alès, RESEDA, le CCAS d'Alès de leur soutien.

Ne manquez pas le marché de Noël des patients de la psychiatrie (UC) le 15 novembre et la journée mondiale du diabète le 14 novembre dans le hall.

Retrouvez toutes ces infos sur www.ch-ales.fr